

## Rognac Velaux Coudoux Handball

# RENOUVELLEMENT SAISON 2018-2019



**UN DOSSIER INCOMPLET  
NE PEUT PAS ETRE ACCEPTE**

Pour tout renseignement :

- [club.rvh@gmail.com](mailto:club.rvh@gmail.com)
- Sébastien LANNOY: 06 25 08 93 24
- Francis RICHARD : 06 09 28 39 14

NOM : .....  
PRENOM : .....

CADRE RESERVE AU RVCH

- Dossier de renouvellement  
 Questionnaire FFHB  
 Autorisation parentale(\*)

Montant cotisation : \_\_\_\_\_ €

Chèque : 1  3  \_\_\_\_\_ €

Chèque CE : \_\_\_\_\_ €

Collégien de Provence : \_\_\_\_\_ €

Chèque ANCV \_\_\_\_\_ €

Espèces : \_\_\_\_\_ €

\*Pour les mineurs

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES – SI CHANGEMENT DEPUIS 2017/2018

Nom (Naissance) : \_\_\_\_\_

Nom (Usage) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone N°1 : \_\_\_\_\_

Téléphone N°2 : \_\_\_\_\_

Email N°1 : \_\_\_\_\_

Email N°2 : \_\_\_\_\_

### PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER

- Dossier de renouvellement
- Attestation de questionnaire santé FFHB
- Autorisation parentale FFHB (*pour les mineurs*)
- Règlement de la cotisation

**TARIFS**

Année de naissance	2014-2010	2009-2002	2001 et avant
Joueur	110€	140€	170€
Dirigeant /Arbitre joueur		90€	120€
Dirigeant/Coach/Arbitre non joueur		Offert	Offert
Coach joueur		Offert	Offert
Senior Loisir			120€

La cotisation annuelle inclut :

- L'adhésion au club RVCH	= 15€
- La participation à la vie du RVCH	= 5€ à 25€ (selon les catégories)
<hr/>	
- La licence FFHAND	
- L'affiliation du club à la FFHAND	
- Les frais d'engagement des équipes en compétitions	= 80€ à 130 € (par licencié)
- Les mutations	
- Les frais d'arbitrage	

- Réduction de 25€ par enfant à partir du deuxième enfant inscrit (enfants nés entre 2014 et 2002)
- Déduction de 10% du montant versé par votre sponsor
- La cotisation peut être réglée par :
  - Chèques :
    - 1 chèque du solde encaissé lors de l'inscription
    - 3 chèques encaissés à : date d'inscription/1<sup>er</sup> Janvier/1<sup>er</sup> Avril
  - Chèques ANCV/Carte collégien de Provence/Chèque CE
  - Espèces (solde à verser dès l'inscription)

Une fois son inscription validée, le licencié se verra :

- Informé par courrier électronique des conditions du contrat d'assurance MMA n°114 246 500 souscrit par la FFHB.
- Informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes et assistance voyage couvrant, notamment, les dommages corporels auxquels la pratique du handball peut l'exposer et de la possibilité de souscrire ce type d'assurance auprès de l'assureur de son choix

Il aura alors le choix, au travers d'un formulaire personnalisé, de souscrire à la garantie accidents corporels et à l'assistance rapatriement.

**REGLEMENT INTERIEUR / AUTORISATION PARENTALE**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (*consultable lors des permanences*)  
<http://rognac-velaux-handball.clubeo.com/page/dossier-inscriptions-2018-2019.html>

Signature :

A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_